Des questions sans réponses

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1674

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1008872

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Des questions sans réponses

A l'instar de l'assurance maladie, les retraites animeront le débat politique en 2006. Le premier pilier, notamment, doit faire face au vieillissement de la population et à une faible croissance économique.

Pour comprendre les décisions qui seront prises cette année, il faut revenir à l'échec cuisant de la 11ème révision de l'AVS. L'idée initiale consistait à coupler la retraite à 65 ans pour les femmes avec la flexibilisation de l'âge de la retraite. Ruth Dreifuss avait proposé de mettre 800 millions pour faciliter la retraite à la carte. Le Conseil fédéral réduisit la mise à 400 millions. D'accord pour la retraite flexible, conclut le Parlement, mais sans qu'il en coûte un sou à la collectivité. Ce projet, déséquilibré par le législateur - le scénario ressemble fortement à celui de l'assurance maladie (cf. *DP* n° 1673) - fut rejeté sans appel en votation populaire le 16 mai 2004. En une fin de semaine seulement, l'Union syndicale suisse (USS) récolta 80000 signatures pour son référendum que soutinrent plus des deux tiers des votants.

Cet échec laisse sans réponse les deux questions de la retraite flexible et de l'équilibre financier à terme de l'AVS. Chacun reconnaît aujourd'hui la nécessité d'assouplir les conditions qui règlent le passage de la vie active à la retraite, que ce soit en introduisant le temps partiel progressif ou en facilitant une retraite anticipée pour les salariés ayant connu des conditions de travail pénibles.

L'USS déposera cette année une initiative populaire préconisant la rente complète dès 62 ans pour 80% environ des assurés. Elle estime la dépense entre 720 et 980 millions, à financer par un prélèvement supplémentaire de 0,15% sur les salaires (cf. *DP* n° 1653).

Le Conseil fédéral fait un pas beaucoup plus modeste. Il vient d'adresser deux messages aux Chambres - la technique du saucissonnage devient la règle.

Dans le premier, il propose d'élever à 65 ans l'âge de la retraite des femmes et d'abaisser le taux minimal de couverture du fonds de compensation à 70% - en clair ce fonds devrait pouvoir couvrir 70% de l'ensemble des rentes versées annuellement. Au-dessous de ce taux, l'adaptation des rentes au coût de la vie est ralentie, voire suspendue si le taux passe sous la barre des 45%. Economies attendues: 675 millions.

Dans le second message, le Conseil fédéral présente une rente de préretraite (rente-pont) dès 62 ans pour les assurés à revenu modeste, soit 7 à 8% des assurés. Coût estimé: 334 millions. Le projet de rente-pont a suscité de vives critiques, aussi bien à gauche (insuffisante) qu'à droite (trop onéreuse).

L'illusion dorée

Reste le problème de l'équilibre financier à long terme de l'AVS. L'augmentation de la TVA - un point pour l'AVS et 0,8 point pour l'AI - fut également rejetée en mai 2004. L'or et les bénéfices de la Banque nationale ont pu faire temporairement illusion. En 2002, le peuple a rejeté une initiative de l'UDC qui voulait faire bénéficier l'AVS de la totalité des réserves d'or excédentaires, en même temps qu'il s'opposait au projet du Parlement de répartir les revenus de cet excédent entre l'AVS, les cantons et la Fondation Suisse solidaire. Dans l'intervalle, les cantons ont touché leur part, à savoir deux tiers des réserves, soit environ 14 milliards de francs. Quant à la part de la Confédération, le parlement a décidé d'en affecter le montant au fonds de compensation de l'AVS, à condition que le peuple rejette l'initiative populaire déposée par la gauche socialiste qui prévoit d'affecter les bénéfices annuels de la Banque nationale - moins le milliard réservé aux cantons - à l'AVS.

Néanmoins ni la part fédérale des réserves d'or ni les bénéfices de la BNS ne suffiront à restaurer l'équilibre financier de l'AVS. La dégradation du rapport entre cotisants et rentiers comme la faiblesse de la croissance économique exigent d'autres solutions. Sont évoqués une élévation de l'âge de la retraite, une augmentation du taux de cotisation ou de la TVA. *jd*

Suite de la première page

Swisscom

Swisscom devrait donc avoir pour mission de se rapprocher de sociétés où la participation de l'Etat est encore forte, c'est le cas de plusieurs sociétés nordiques, pour leur proposer un partenariat, c'est-à-dire un partage des risques et un renforcement réciproque.

L'esprit européen

Le parti socialiste est suspecté de pratiquer sur la question européenne le grand écart, s'opposant aux démonopolisations qu'il devrait bien intégralement accepter si nous étions, comme il le souhaite, dans l'Union européenne. En demandant que Swisscom ait vocation de s'allier à des sociétés de service public, il corrigerait ce grand écart, se mettrait en position offensive et non pas défensive.

On objectera que pour un partenariat, il faut être deux, au moins, que l'Europe est encore en phase de libéralisation, et qu'il est nécessaire de casser les monopoles nationaux pour créer un grand marché européen.

Pourtant le grand marché ne motive plus les peuples. C'est une des